

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1284

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 19 septembre 2022, le Règlement numéro 1284 décrétant une dépense de 516 500 \$ et un emprunt de 439 900 \$ pour l'acquisition d'une niveleuse.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1284 le 15 novembre 2022.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1284 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 18^e jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate